

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du 17 février 2025

Délibération n° CP-2025-4042

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Festival À l'école de l'Anthropocène - 7ème édition - Attribution d'une subvention de fonctionnement à la Cité Anthropocène

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Planification et stratégies territoriales

Rapporteur : Monsieur Renaud Payre

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 31 janvier 2025

Secrétaire élu(e) : Madame Nathalie Dehan

Présents : M. B. Artigny, M. P. Athanaze, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blanchard, Mme L. Boffet, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, M. J. Camus, Mme S. Chadier, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, M. C. Geourjon, M. M. Grivel, Mme A. Groperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, M. L. Lassagne, M. J-M. Longueval, M. R. Marion, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme M. Picot, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, M. J-C. Ray, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendaël, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

Absents excusés : Mme F. Asti-Lapperrière (pouvoir à M. M. Grivel), Mme F. Benahmed (pouvoir à Mme V. Brunel), Mme C. Brossaud (pouvoir à Mme L. Fréty), M. P. Charmot (pouvoir à Mme V. Sarselli).

Absent non excusé : M. P. Cochet.

Commission permanente du 17 février 2025**Délibération n° CP-2025-4042**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Festival À l'école de l'Anthropocène - 7ème édition - Attribution d'une subvention de fonctionnement à la Cité Anthropocène

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Planification et stratégies territoriales

La Commission permanente,

Vu le rapport du 29 janvier 2025, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

Cette 7^{ème} édition du festival À l'école de l'Anthropocène est portée par la Cité Anthropocène née de l'École urbaine de Lyon (Institut Convergences, dans le cadre du plan d'investissement d'avenir 2017-2023). La Cité Anthropocène, héritière officielle de l'ensemble des productions de l'École urbaine de Lyon, possède ainsi une expérience de six années dans cette entreprise de médiation, de formation et d'expérimentation autour des défis posés par le changement global, pour nourrir le débat démocratique sur les choix à opérer.

Depuis 2017, ancrée à Lyon (Les Halles du Faubourg, Hôtel 71, La Cité des Halles) et ponctuellement à l'extérieur (par exemple Saint-Étienne, Romans-sur-Isère, Villeurbanne, Paris), elle a développé une grande diversité de projets au croisement des arts, des sociétés et des sciences. Elle mobilise des publics dans des dispositifs participatifs de cocréation, monte des événements et des outils pour la médiation et la diffusion des savoirs (festival À l'école de l'Anthropocène, Radio Anthropocène, collection éditoriale À partir de l'Anthropocène, cours publics, etc.). Elle élabore également des formations à destination de publics diversifiés et conduit des enquêtes expérimentales sur des territoires sentinelles de l'anthropocène (Pays de l'Arbresle, Camargue).

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2024-3062 du 12 février 2024, une subvention de la Métropole à hauteur de 30 000 € net de taxes a été votée au profit de l'association Cité anthropocène dans le cadre de la 6^{ème} édition du festival À l'école de l'anthropocène.

Cette 6^{ème} édition du festival, outil d'acculturation aux défis à affronter, de transmission des savoirs, et d'investigation qui accompagne les politiques de d'adaptation et d'atténuation à mettre en œuvre, a été composé de quatre journées et quatre soirées du mercredi 20 mars au samedi 23 mars 2024 dans plusieurs lieux à Lyon entièrement dédiés au changement global, au croisement des sciences, des arts et des sociétés.

II - Objectifs

Le 7^{ème} festival À l'école de l'Anthropocène se déroulera du 27 au 30 mars 2025 compris, et comme les éditions précédentes, sur le territoire métropolitain, soit cette année au collège Truffaut, à la salle Paul Garcin et au cinéma Comoedia. Ce festival est une université ouverte, sensible, citoyenne, accessible à tous et toutes, sur le changement global. Le concept d'anthropocène éclaire le fait que les activités humaines, via les processus géochimiques enclenchés, sont responsables de perturbations telles que la terre est en train de quitter l'équilibre climatique connu jusqu'au milieu du XX^e siècle. Cette démarche pionnière et singulière en France, de dimension internationale, consiste à faire école en croisant, au travers de différents formats, les approches scientifiques, culturelles et citoyennes. Lors de chaque édition, une centaine d'invités d'horizons divers, de grands penseurs et

acteurs du changement en cours (chercheurs, enseignants, étudiants, artistes, écrivains, praticiens, associations, activistes), invitent à imaginer, ensemble, les possibles autour du bouleversement global qui survient.

Le festival prévoit plusieurs types de formats avec des rencontres autour du livre, un séminaire et des échanges appelés masterclass, avec différents intervenants comme le géographe Michel Lussault. Des formats en soirée sont également prévus autour de plusieurs modes d'expression culturels.

La Métropole soutient l'ensemble des actions inscrites au programme du festival.

Le 1^{er} janvier 2025, la Métropole aura dix ans. Durant cette décennie, ici et dans le monde, les effets du changement global se sont multipliés. Le festival 2025 consacrera la journée du 27 mars à la Métropole autour des questions de résilience aux crises et d'évolution des réponses collectives à apporter. Cette journée sera coorganisée et mutualisée avec la direction de la prospective et du dialogue public (DPDP) qui investit ces questions.

III - Plan de financement prévisionnel pour 2025

| Dépenses prévisionnelles (en € TTC) | | | Recettes prévisionnelles (en € TTC) | |
|---|---------------------------------|----------------|---|----------------|
| conception, programmation, production | Cité Anthropocène | 40 000 | Métropole | 25 500 |
| programmateur et conseiller littéraire | October Octopus | 20 000 | DPDP | 4 800 |
| location de lieu | salle Paul Garcin | 1 800 | Ville de Lyon | 10 000 |
| location de matériel | salle Paul Garcin | 10 000 | Direction régionale des affaires culturelles Auvergne Rhône-Alpes | 20 000 |
| prestation SIAP | salle Paul Garcin | 1 200 | SACVL | 20 000 |
| transport | invités | 5 000 | Fondation Quartus | 8 000 |
| hébergement | invités | 5 000 | Centre de culture contemporaine de Barcelone | 2 500 |
| catering | invités | 5 000 | SNCF Immobilier | 20 000 |
| rémunérations | invités | 14 000 | Jacquard Espaces Verts | 5 000 |
| traduction | invités | 4 000 | Fondation PCA Stream | 10 000 |
| design graphique | communication | 4 000 | Fondation Groupe LDLC | 4 000 |
| impression | communication | 3 000 | Centre national du livre | 10 000 |
| reportage photographique | communication | 1 800 | Columbia Global Centers | 2 000 |
| diffusion web et print | diffusion | 1 000 | | |
| sur-couverture du petit bulletin | diffusion | 12 000 | | |
| post-production de 200 podcasts | radio - 18h de programmation | 2 000 | | |
| tournage et post-production | vidéo - 20 masterclasses | 12 000 | | |
| Totaux TTC | | 141 800 | | 141 800 |

La Métropole soutient cet évènement à hauteur de 25 500 € net de taxes sous forme de subvention et de prise en charge directe de dépenses pour le séminaire du 27 mars 2025 à hauteur de 4 800 € net de taxes, sur un budget total de 141 800 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 500 € net de taxe au profit de la Cité Anthropocène dans le cadre de la 7^{ème} édition du festival À l'école de l'Anthropocène,

b) - la convention à passer entre la Métropole et la Cité Anthropocène définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 25 500 €, sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2025 - chapitre 65 - opération n° 0P27O5768.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 17 février 2025

| |
|---|
| Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20250217-330994-DE-1-1 Date de télétransmission : 17 février 2025 Date de réception préfecture : 17 février 2025 |
|---|